

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 27 mars 2023****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **BLARINGHEM****Séance du 27 mars 2023 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice :	19
. Présents :	16
. Pouvoirs :	02
. Votants :	18
. Absents :	01

Date de convocation :

22 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

Étaient présents : MORDACQ P-H., JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B. adjoints, MAERTEN G., DESMULIE N., MORDACQ P., GAYMAY H., RIGOBERT B., DERAM B., MASSIET I., PLOCKYN F., DELSART C., CORDIER A.

Ont donné pouvoir : DEFRANCE D. à MASSIET I., DEVOS S. à JOURDIN B.

Absent excusé : DESPICHT A.

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

Délibération n° 2023/21**Objet : Affectation des résultats du budget annexe « CENTRE COMMERCIAL » exercice 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

Considérant qu'après avoir procédé au règlement du budget annexe « CENTRE COMMERCIAL » pour l'exercice 2022 et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ce budget aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :	0,00 €
SECTION EXPLOITATION :	27 140,20 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d’affecter le résultat de l’exercice 2022 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT : sans objet
SECTION EXPLOITATION R002 : 27 140,20 €

Article 2 – d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 3 - de transmettre la présente décision et son annexe au représentant de l’État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 4 – de transmettre la présente délibération et son annexe au comptable de la collectivité.

Le Maire,
Régis DUQUENOY

La Secrétaire de séance,
Bernadette JOURDIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bourdieu', written over a horizontal line.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :

et de la publication ou notification le :

Le Maire,